ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 35412

Texte de la question

M. Alain Merly * attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le devenir du Centre historique des archives nationales (CHAN) et sur les discussions en cours à propos de sa future implantation. La crise actuelle a été provoquée par la fermeture du centre de consultation qu'il faut désamianter. De plus, conçus avant toute climatisation thermique et hygrométrique, les locaux ne garantissent pas la conservation durable des papiers qui s'y entassent, et sont également saturés. Depuis près de trois ans, l'association « Une cité pour les Archives nationales », dont le comité d'honneur est présidé par René Remond et Georgette Elgey, milite pour la construction d'un nouveau centre afin de sauvegarder et de continuer à collecter des documents qui sont parmi les plus importants de notre histoire. Un million d'euros a d'ores et déjà été inscrit au budget 2004 de son ministère pour lancer le concours de maîtrise d'oeuvre de ce nouveau centre, mais aucune annonce officielle n'a été effectuée concernant le choix du site. Il lui demande donc des indications précises sur le plan des travaux afin de permettre à nouveau le bon fonctionnement des Archives nationales.

Texte de la réponse

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé la construction d'un nouveau centre des Archives nationales qui sera localisé sur le territoire de la commune de Pierrefitte, au terminus de la ligne 13 du métro, à proximité immédiate de l'université de Paris VIII - Saint-Denis. Ce nouveau centre, d'une capacité de 320 kilomètres, aura vocation à accueillir l'ensemble des archives centrales de l'État depuis 1790 et permettra de faire face aux versements des trente années à venir. Les archives de l'Ancien régime et le minutier central des notaires parisiens resteront sur le site du centre historique des Archives nationales, dans le Marais. Le principe de la rénovation de ces bâtiments historiques est arrêté, même si leur rénovation ne pourra être pleinement menée à bien qu'après l'ouverture du nouveau centre et le déménagement des archives qui doivent le rejoindre. Un usage sera conservé au site de Fontainebleau, où seront regroupées des archives sérielles susceptibles de faire l'objet d'une communication à distance. Dès cette année, les études de programmation seront achevées et il sera procédé au choix du maître d'oeuvre. La livraison du nouvel équipement est prévue pour 2009. Parallèlement, sera conduite la réflexion sur l'organisation et le statut des Archives nationales dans leur nouvelle configuration.

Données clés

Auteur : M. Alain Merly
Circonscription : Lot-et-Garonne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35412
Rubrique : Archives et bibliothèques
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE35412

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1735
Réponse publiée le : 20 avril 2004, page 3057